

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil seize, le dix novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
3 novembre 2016

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 4
Votes : 26

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 NOVEMBRE 2016

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELILLE Nicole, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

GAVANON Michel a donné procuration à BASNEL Françoise, GOLFETTO Rémi a donné procuration à ROSELLO Louis, LAUGE Sylviane a donné procuration à POUJOL Odile, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés :

AMAT Bruno.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires Administratives

1.1. Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence pour mise en conformité avec la loi NOTRe (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est exposé au Conseil que par délibération du 22 septembre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a adopté une modification de ses statuts en vue d'une mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe.

Les modifications adoptées sont de plusieurs ordres :

- Ajouts des compétences prévues par la loi NOTRe (politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, accueil des gens du voyage)
- Suppression de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités
- Modifications de forme quant à la rédaction de certaines compétences n'impactant pas sur le fond le périmètre de compétences de la Communauté d'Agglomération
- Basculement de certaines compétences jusqu'à présent optionnelles (collecte et traitement des déchets) ou facultatives (promotion du tourisme) en compétences obligatoires
- Basculement de la compétence aménagement rural en compétence facultative
- Suppression de la compétence optionnelle protection de l'environnement, dont le volet précédemment inclus collecte et traitement devient compétence obligatoire, le nombre de compétences optionnelles requis étant par ailleurs atteint.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence présentée.

1.2. Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles d'accès à l'emploi titulaire (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La loi 2012-347 du 12 Mars 2012 modifiée par la loi 2016-483 du 20 avril 2016 prévoit la mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels jusqu'au 12 mars 2018. L'article 19 de ladite loi prévoit la possibilité de confier au centre de gestion l'organisation des sélections professionnelles prévues dans le cadre de ce dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier au centre de gestion de la fonction publique des Bouches du Rhône l'organisation des sélections professionnelles prévues par le programme pluriannuel soumis à l'avis du Comité Technique du 29 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention avec le centre de gestion pour l'organisation des sélections professionnelles d'accès à l'emploi titulaire.

1.3. Transfert de la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SMED 13 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le bureau du SMED 13, réuni le 20 octobre 2016, a validé le montage technique et financier du plan départemental de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique et Hybride rechargeable (IRVE).

Avec l'appui de l'ADEME, engage les actions administratives et techniques pour concrétiser ce projet par la création d'un groupement de commandes pour la fourniture, pose, maintenance et exploitation d'IRVE.

Le plan de financement est le suivant :

- L'investissement des 201 bornes est à la charge du SMED 13
- Le fonctionnement est payé par l'utilisateur (3 € la charge) avec une sollicitation demandée à la collectivité pour couvrir partiellement les frais d'exploitation sur les 4 premières années.

En effet, à l'appui des études nationales sur la progression du parc de véhicules électriques, il est estimé que cette nouvelle prestation de service payante fournie aux usagers atteindra son équilibre au bout de 5 ans. Ainsi, la seule sollicitation des communes eu regard d'une borne double installée sera au maximum de 5 680,00 € sur les 4 années d'ici 2021.

Ce projet du SMED 13 ambitionne de créer une véritable offre de service en mobilité électrique en desservant l'ensemble du territoire avec un maillage départemental respectueux de la ruralité.

Il convient d'approuver, ce transfert de compétence au profit du SMED 13 étant précisé que pour la Commune d'Eyragues il est prévu l'implantation d'une seule borne double.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence IRVE au SMED 13.

2. Affaires Financières

2.1. Subventions aux écoles (D)

Rapporteur : Michel GAVANON

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, il a été demandé à chaque école de présenter un prévisionnel des subventions sollicitées pour les sorties scolaires de l'année en cours avant fin octobre.

Le Conseil Municipal est informé des demandes des écoles et est amené à se prononcer sur les suites à donner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions demandées par les écoles.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1.1. Cession de terrain à M. Stéphane CHABAUD (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune est propriétaire d'un terrain d'environ 500 m² dans la zone artisanale des Moutouses, limitrophe avec le terrain de M. Stéphane CHABAUD. Ce terrain avait été réservé en vue d'un aménagement de voirie aujourd'hui abandonné. M. Stéphane CHABAUD ayant fait connaître son souhait d'acquérir ce terrain il est proposé au Conseil d'approuver cette cession au prix de 30,00 € / m² et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession de terrain présentée.

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. Halle Saint Paul

Monsieur Patrick DELAIR fait part au Conseil de l'avancement des travaux qui se déroulent parfaitement et qui sont bien accueillis par le voisinage.

Les travaux de couverture débuteront à partir du 14 novembre.

L'inauguration est prévue le 10 décembre.

Afin de protéger cet édifice un filet anti-pigeons devra être installé.

3.2.2. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR informe le Conseil sur le début des travaux prévu le 14 novembre. La réunion publique s'est bien déroulée, de nombreux habitants du secteur sont venus se renseigner sur la façon dont les travaux allaient se réaliser. La présence des représentants de l'entreprise ROSSI TP a permis de répondre à certaines interrogations.

3.2.3. Projet Collège/Logements

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le début de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique qui se déroule du 2 novembre au 2 décembre.

Les habitants sont invités à venir participer à cette consultation.

4. Divers

Monsieur le Maire fait part des démarches relatives au gardiennage du parc des poètes et du complexe sportif.

Monsieur le Maire présente au Conseil le détail des travaux prévus pour le redéploiement du MIN de Châteaurenard.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de déplacement du magasin U aux établissements Gilles. L'instruction de cette demande a été faite dans le strict respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur, sans prise en compte particulière de la personne du porteur de ce projet.

Le projet consiste en la réalisation d'un commerce d'une surface de 249 m² maximum et d'une station-service.

Monsieur Yannick ROSSI informe le Conseil sur l'organisation samedi 19 novembre d'une journée pour les traditions taurines à Aigues-Mortes au cours de laquelle sera présentée une bourgine sur un terrain privé.

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil sur sa participation avec M. GOLFETTO à la journée des correspondants défense au cours de laquelle a été notamment présentée l'opération Sentinelle.

Monsieur Pierre PANCIN rappelle au Conseil la date du Téléthon, le 3/12 au Parc des Poètes.

Madame Madeleine JULLIAN fait part au Conseil de l'organisation du loto du Roudoulet le 11 novembre.

Madame Christiane MISTRAL informe le Conseil sur le lancement de la version numérique du journal Farandole le 8 novembre disponible sur farandole.com.

Elle fait également part de l'avancement de la procédure relative à la mise en place du droit de préemption en matière commerciale.

Monsieur Marc TROUSSEL informe le Conseil sur le résultat de la consultation en matière d'assurances qui permettra à la commune une économie annuelle de 18 000 €. Qui s'ajoute aux économies réalisées en matière de gaz et d'électricité par le groupement avec le SMED pour un total de 44 000 € annuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES